



*Communiqué
Pour diffusion immédiate*

BUDGET 2023 SAINT-VICTOR : BAISSE DE 11 CENTS DE LA TAXE FONCIÈRE

(Saint-Victor, 22 décembre 2022) La Municipalité de Saint-Victor a adopté ce mercredi un budget de 5 374 831 \$ pour l'année 2023.

La taxe foncière générale passera de 0,9416\$, gelée à ce taux depuis 2020, à 0,8311\$ du 100\$ d'évaluation, soit une baisse de 11 cents, afin de contrer l'impact du nouveau rôle d'évaluation qui aura cours en 2023. Le maire Jonathan V. Bolduc a ainsi détaillé : *Comme élu, on n'a pas de contrôle sur le rôle d'évaluation, il est en hausse et ça montre que notre municipalité intéresse les acheteurs. Cette année, c'est plus particulièrement les secteurs commercial et industriel qui sont affectés, dont les évaluations furent en-deçà du marché. Mais ce qu'on peut faire comme élu, c'est de réduire le taux de taxe foncière, pour qu'en bonne partie nos comptes de taxes restent stables. On a fait la même chose lors des autres rôles de 2017 et 2021.*

La taxe d'assainissement passera de 115\$ à 130\$ et afin de se conformer aux nouvelles normes gouvernementales, l'arrivée du bac brun dans le périmètre urbain amènera un nouveau frais de 152,33\$. Vu la transition au niveau de la collecte des déchets, la Municipalité a prélevé 25 000\$ dans le surplus cumulé non affecté pour en absorber l'impact. *Après un an, on aura une meilleure idée des coûts réels, vu la diminution de collectes des déchets ultimes grâce au bac brun et ainsi, on pourra se rajuster durablement* a précisé le maire Bolduc.

Le gel a été décrété pour les services d'aqueduc et d'égout, le fonds de réserve pour le réseau d'eau public (mètre linéaire) ainsi que les matière résiduelles. Une somme de 60 000 \$ a aussi été prélevée dans le surplus réservé pour le plan de gestion des débordements ainsi que pour la mise aux normes du poste de pompage pour l'assainissement des eaux.

Les frais n'étant pas sous la responsabilité de la Municipalité connaissent aussi des variations : la contribution à la Sûreté du Québec est en baisse de 0,0132\$ du 100\$ d'évaluation, la quote-part de la MRC Beauce-Centre en baisse de 0,0057\$, ainsi que la taxe de fosse septique en vigueur dans toute la MRC en hausse de 34,61\$, passant de 152,03\$ à 186,64\$. *Au total, on a des résidences qui ont une hausse alors que d'autres ont même une baisse de leur compte de taxes* a résumé le maire Bolduc. Saint-Victor figure toujours parmi les municipalités comparables les moins endettées au Québec, avec un endettement total net à long terme de 2316\$ par unité d'évaluation, alors que ce montant passe à 3870\$ pour les municipalités de sa classe de population.

Projets 2023

La Municipalité poursuivra en 2023 la réfection de la rue Industrielle-Nadeau débuté cette année, complètera la construction d'un terrain synthétique multisports, en collaboration avec l'École Le Tremplin, et procèdera aussi à des travaux de réaménagement de la plage publique du lac Fortin.